Traité Yebamot

Michna 9 - Chapitre 4

ד,ט שומרת יבם שקידש אחיו את אחותה--משום רבי יהודה בן בתירה אמרו, אומרין לו, המתן עד שיעשה אחיך הגדול מעשה: חלצו אחים או כנסו, יכנוס את אשתו. מתה היבמה, יכנוס את אשתו; מת היבם--מוציא את אשתו בגט, ואשת אחיו בחליצה.

Si pendant qu'une femme est en instance de Yiboum, un autre frère se fiance avec une sœur à elle, on a dit au nom de Rabbi Yehouda ben Bétéra qu'on lui demande d'attendre jusqu'à ce que son frère agisse. Après la 'Halitsa ou le Yiboum de son frère, il pourra épouser sa fiancée. Si la belle-sœur veuve meurt, l'autre peut de suite se marier. Si le beau-frère (celui qui devait faire la 'Halitsa ou le Yiboum) meurt, l'autre devra divorcer de sa fiancée avec un acte de son frère.

1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions